



Cher(e) adhérent(e),

L'épidémie de Covid-19 qui frappe le monde entier est un défi sanitaire qui touche aussi notre système d'assurance santé. Nous tenons à vous réaffirmer que votre assurance santé couvre bien tous les éventuels frais liés à cette épidémie, dans les conditions de votre contrat.

Compte tenu des mesures de confinement qui s'imposent à tous, les bureaux du CARPS vont devoir fermer pour la plus grande partie et les équipes du CARPS vont adapter leurs méthodes de travail, par la mise en place de télétravail depuis leur domicile.

Afin de faciliter ce télétravail, merci de bien vouloir adresser vos demandes de remboursement exclusivement par email à l'adresse [claims@carps.fr](mailto:claims@carps.fr)

De même pour vos demandes de prise en charge [pec@carps.fr](mailto:pec@carps.fr) (merci de préciser Nom, prénom de l'hospitalisé ; Nom et adresse de l'hôpital ; Fax ou email du service d'admission ; Date d'entrée à l'hôpital ; Devis ; Nature d'hospitalisation)

Par ailleurs, pour ceux d'entre vous qui ne nous ont pas transmis de RIB, merci de le faire afin de faciliter les procédures de remboursement.

D'une manière générale, nous vous recommandons de traiter vos demandes par l'intermédiaire de l'espace adhérent qui vous est réservé sur notre site [www.carps.fr](http://www.carps.fr)

Nous mettons tout en œuvre pour que ces dispositions n'affectent pas la qualité du service auquel vous êtes habitués. Nous ne pouvons toutefois exclure certains retards dans les procédures de remboursement ou dans nos réponses. Veuillez nous en excuser, ce ne sera que temporaire.

Nous restons particulièrement à votre écoute dans cette période difficile et vous remercions pour votre confiance.

**Thierry DANA**  
Directeur général